



vous invite à son

23^{ème} *Tournoi* *International d'Escrime*

Le 18 et 19 septembre 2010
Au Centre du Lac de Neufchâteau



et
à la troisième édition du

Challenge Ortrun Morais

(voir règlement joint)



Programme

Samedi 18 septembre 2010

			Appel	Début
1997-1998	Minime garçon	fleuret	8 h 30	9 h 00
1994-95-96	cadette	fleuret	8 h 30	9 h 00
1997-1998	Minime fille	fleuret	9 h 00	9 h 30
1994-95-96	cadet	épée	12 h 15	12 h 45
1994-95-96	cadet	fleuret	12 h 30	13 h 00
1999-2000	pupille garçon 2 tours de poule (classement après la 1 ^o tour,, 2 ^o tour en poule de niveau puis classement final)	fleuret	13 h 45	14 h 15

Dimanche 19 septembre 2010

			Appel	Début
Challenge Ortrun Morais	senior homme	épée	8 h 30	9 h 00
Challenge Ortrun Morais	senior dame	épée	8 h 30	9 h 00
Challenge Ortrun Morais	senior homme	fleuret	12 h 15	12 h 45
2001-2002	Poussin mixte (compétition entièrement tirée en poule sans élimination)	fleuret	12 h 15	12 h 45
1994-95-96	cadette	épée	13 h 30	14 h 00

Droit d'inscription: 10,-€

Seuls les textes en français de ce folder ou des différents règlements seront pris en compte en cas de litige. Les folders en néerlandais et en allemand sont fournis à titre indicatif.

INSCRIPTIONS



Mme Valérie Laromiguière

7, chemin des Rwêches

6721 Anlier

Tél.: (+32) (0)63 42 20 61

Fax: (+32) (0)63 42 20 61

E-mail: jarnac69@yahoo.fr

Avant le mercredi 15 septembre 2010

En accord avec tous les cercles organisateurs de tournoi, les inscriptions reçues au delà de cette date verront leur droit d'inscription doublé.

(Feuille d'engagement jointe)

PLAN



Centre du Lac

Cherravoie 2

B-6840 Neufchâteau



- L'épreuve se déroulera suivant le règlement de la FIE
- Les épreuves respecteront les formules et les classements de la coupe à laquelle elles appartiennent (coupe de la ligue ou coupe de la fédération). Cependant, les organisateurs se réservent le droit de choisir la formule adéquate suivant le nombre de participants.
- Etre en possession d'une **licence** nationale ou internationale.

Arbitrage

- Les Cercles présentant **3 tireurs inscrits pour la même arme ou 5 tireurs pour la journée** sont priés de mettre un **arbitre** à la disposition des organisateurs ou de s'acquitter d'une amende de 150,-.€. A partir du 9^e tireur les cercles participants mettront deux arbitres à disposition de l'organisateur, l'amende pour défaut du 2^e arbitre et suivant est fixée à 75 euros par arbitre manquant. Dans le cas où le club n'aurait pas effectué le paiement, ce montant sera réclamé aux tireurs du club concerné avant leur participation au tournoi. (compte N° 340-1512254-62 au nom du club d'escrime de Neufchâteau.)
 - les arbitres devront être en possession d'un brevet d'arbitre reconnu par leur fédération

FEUILLE D'ENGAGEMENT

Inscrire les tireurs par catégorie. Merci d'essayer de remplir une feuille par club.

Vente et réparation de matériel: Mr Bessemans

Restauration sur place

Challenge Ortrun-Morais

Généralités

Le Cercle d’Escrime de Neufchâteau crée un challenge pour rendre hommage à Madame Ortrun Morais et perpétrer ainsi sa passion de l’escrime.

Elle fut présidente du cercle de 1990 à 2005. .

Nous tenons à remercier sa famille pour nous avoir permis de mettre sur pied ce challenge.

Article 1

Le Challenge Ortrun Morais se tiendra lors du Tournoi International de Neufchâteau.

Notre tournoi est organisé chaque année.

En principe il se déroule le troisième week-end de septembre au Centre du Lac de Neufchâteau (Belgique).

Article 2

Le Challenge Ortrun Morais récompensera les trois catégories suivantes :

Fleuret Senior Homme

Epée Senior Homme

Epée Senior Dame

Le challenge est ouvert à tous les tireurs et tireuses du monde entier en règle de licence auprès de leur fédération nationale. La présentation de la licence est obligatoire.

Article 3

Un trophée, représenté par une épée ou un fleuret reproduction d’époque, est à gagner dans chaque catégorie. Le trophée reste la possession de l’organisateur sauf si les conditions de l’article 4 sont remplies

Article 4

Le tireur ou la tireuse ayant totalisé trois victoires dans un délai de cinq ans maximum à notre tournoi international annuel remportera le trophée correspondant à sa catégorie.

Article 5

En cas de contestation, le comité du Cercle d’Escrime de Neufchâteau est le seul compétent pour trancher tout litige.